

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Jeudi 8 Octobre 1795.

Armement de plusieurs vaisseaux de ligne dans les ports de la Hollande. — Nouvelles sur la situation de Paris. — Proclamation de la convention nationale au peuple français. — Mémoire sur les limites de la république française, présenté au comité de salut public par Boissy-d'Anglas. — Suite de la séance permanente du 12 au soir.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE, DE L'ITALIE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais :

Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes ;

Pour la Suisse & l'Italie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;

Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés. Le prix est, par an, de 25 livres en numéraire, et au prorata pour moindre terme.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 26 septembre.

Les avant-postes autrichiens sont postés dans nos environs, à peu de distance du Mein. C'est le général Nauendorff qui en commande la chaîne : son quartier général est à Isenbourg. Ce général, qui est venu aujourd'hui à Francfort, en est parti pour retourner à son quartier-général.

Les Français se rapprochent toujours de plus en plus de Mayence. Cette ville est pourvue d'une forte garnison ; elle a été renforcée de plusieurs bataillons des régimens wallons.

On dit que les Français vont former plusieurs camps dans nos environs.

On avoit annoncé que l'armée du général Clairfayt devoit remonter & s'enfoncer dans l'Allemagne ; jusqu'à présent rien ne bouge. Toute l'armée est campée sur le territoire de Darmstadt & dans les environs, & elle forme une ligne qui s'étend depuis le bord du Rhin jusques dans le comté d'Erbach.

Les nouvelles que nous recevons du Haut-Rhin sont

toutes satisfaisantes ; la communication la plus régulière a eu lieu entre l'armée du bas & celle du haut, & nous attendons de cette dernière des renforts. On assure qu'il en est déjà arrivé d'assez considérables dans les environs de Manheim, & que les Allemands ont eu une affaire très-vive & très-meurtrière avec la garnison française de cette ville.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 11 vendémiaire, (3 octobre, v. st.)

Les représentans du peuple ont fait publier sur les bords du Rhin, que la navigation de ce fleuve, étoit libre dans tout son cours, soumis aux armes victorieuses de la république ; & qu'en conséquence, il seroit donné toute la facilité possible aux navigateurs pour la reprise de leur commerce. Ces encouragemens sont d'autant plus urgens, que les malheureux habitans des deux rives du Rhin, ont singulièrement souffert par le séjour des armées dans ces contrées, & que la plupart des riverains sont réduits aux extrémités les plus cruelles. Déjà la plupart des communications entre la rive gauche & la rive droite sont rétablies sur l'ancien pied, au moyen de divers ponts de bateaux nouvellement reconstruits. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent, que chaque jour l'on ramène un grand nombre de prisonniers Autrichiens, qui ont été pris dans divers combats pendant la retraite précipitée de l'ennemi : dernièrement l'on a conduit à Bonn un transport de 15 cens prisonniers que l'on envoyoit en France.

Suivant des lettres de Hollande, l'on arme dans les ports de Middelbourg & de Flessingue, plusieurs vaisseaux de ligne & fregates, pour aller croiser à l'embouchure de l'Escaut, où les Anglais entretiennent continuellement des forces, afin de troubler le commerce des isles de la Zélande.

L'on va procéder d'abord à la nouvelle organisation des administrations départementales & des tribunaux civils

& criminels. Le conseil de gouvernement a envoyé à l'administration d'arrondissement du Brabant & à la municipalité de cette ville, une invitation pour leur faire connoître dans une liste de 54 individus, ceux qui par leurs talens & leur probité, sont les plus propres à remplir les fonctions administratives & judiciaires. D'après cette invitation, les autorités constituées se sont d'abord assemblées pour procéder à ce choix, & nous annonçons avec bien du plaisir, que plusieurs hommes connus & estimés de leurs concitoyens sont déjà nommés par elles, afin d'être présentés aux représentans du peuple & au conseil de gouvernement, qui décideront définitivement sur ce choix.

Au cas que la réunion de la Belgique, du pays de Liège & d'une partie du territoire hollandais soit prononcée d'abord, & que ces pays soient déclarés partie intégrante de la république française, voici le plan qui a été envoyé d'ici au comité de salut public, relativement à la nomination des représentans. Il en seroit choisi trente-deux dans les neuf départemens, qui se rendroient à Paris à l'époque de la formation de la nouvelle législature: ces trente-deux représentans ne seroient point nommés par des assemblées primaires, parce qu'il deviendroit peut-être dangereux de les convoquer dans un pays où l'on n'est pas à la hauteur des principes. Pour cette fois ce seroient les autorités constituées qui se chargeroient de cette élection. Un tel projet n'est-il pas contraire aux principes de liberté, proclamés par les représentans du peuple français? N'est-ce pas une défiance des intentions des Belges, relativement à la réunion? Et si l'on veut les forcer à une chose qu'ils n'aiment, ni ne desirent, pourquoi ne pas dire franchement que c'est en vertu du droit de conquête qu'on le fait?

FRANCE.

De Paris, le 15 vendémiaire.

Cette commune présente en ce moment un spectacle bien affligeant pour tous ceux en qui il reste quelque sentiment d'humanité & quelque amour de la patrie, déchirée de nouveaux par de si grands désastres. Ce n'est pas encore le moment de raconter les événemens de la journée à jamais déplorable du 13. Il est impossible d'en connoître les détails à ceux qui n'y ont pris aucune part. Ce n'est pas encore le moment de rechercher ce qui a pu déterminer les premières attaques, quelles provocations inconsidérées, ou plutôt insensées, ont armé des citoyens contre des concitoyens, des Français contre des Français. Tout Paris est dans la douleur & dans la consternation; mais tout est rentré dans l'ordre & le calme. Des patrouilles & des détachemens nombreux parcourent les rues & veillent à ce qu'aucun rassemblement ne puisse se former. On doit penser que les habitans de Paris sont bien éloignés de vouloir se porter à de nouveaux mouvemens, qui ne pourroient avoir que des effets funestes & pour eux & pour l'ordre public.

La convention nationale a fait publier deux proclamations où elle cherche à rassurer les citoyens contre des craintes que la funeste journée du 13 pourroit faire naître. Dans celle du 14, la convention, après des détails sur les causes de l'insurrection qui a éclaté la veille, repousse l'imputation répétée par ses ennemis qu'elle vouloit relever les échafauds de la terreur: Non, jamais, dit-elle,

jamais l'affreux régime de Robespierre ne posera sur notre patrie. Elle déclare que la vengeance des loix ne tombera que sur les brigands, & qu'elle maintiendra la sûreté des personnes & des propriétés.

Voici la proclamation qui a été publiée hier:

« Citoyens de Paris, dans la journée du 13 vendémiaire, les rebelles ont osé attaquer à force ouverte la représentation nationale: ce n'étoit plus par des calomnies, mais les armes à la main, que les royalistes vouloient dissoudre la représentation nationale & anéantir la république. Ils ont été les agresseurs; les républicains ont été forcés de vaincre, & ils ont vaincu, & la loi a été encore une fois plus forte que la rébellion. Les rebelles sont soumis, même dans leur quartier-général de la section Lepelletier.

« Que les patriotes demeurent passibles, toute rébellion sera comprimée, le crime sera puni, les égarés seront instruits, les patriotes & les amis des loix seront protégés. La constitution survivra aux émigrés, aux chouans & aux royalistes ».

Memoire sur les limites futures de la république française, présenté au comité de salut public par Boissy-d'Anglas, et envoyé à M. Barthelemy pour sa direction dans les négociations dont ce ministre est chargé.

« La France doit-elle conserver toutes ses conquêtes? doit-elle les rendre toutes? ou faut-il prendre un moyen terme, c'est-à-dire, en garder une partie & rendre l'autre? Ce sont les questions à discuter en ce moment.

« Retenir tout seroit éterniser la guerre: rendre tout seroit duperie: réunir à la France ce qui est nécessaire pour sa tranquillité, & renoncer à ce qui ne seroit qu'un superflu litigieux, c'est le conseil de la sagesse.

« Rien sans doute de plus séduisant, rien de plus convenable en apparence, rien qui ait plus l'air d'être indiqué par la main de la nature elle-même, que de prendre le Rhin pour limite fixe de la domination française, & de vouloir que ce fleuve célèbre, qui tant de fois préserva les Gaules d'invasion, leur serve à toujours de barrière impénétrable à leurs ennemis: que son cours devienne la borne & le rempart de leur empire du côté de l'Est, comme les Alpes, la Méditerranée & les Pyrénées le sont du côté du Midi, comme l'Océan Atlantique l'est à l'Ouest, comme la mer du Nord l'est au Septentrion.

« Ce magnifique projet qui, dans les jours les plus glorieux de Louis XIV, parut une chimère, pouvoit-on prévoir que la nation française l'accepteroit au moment même qu'elle seroit attaquée par toute l'Europe, & au milieu des désastres d'une révolution? Le voilà cependant réalisé ce vœu qu'on croyoit chimérique! Il l'est par le fait; mais peut-il l'être par un traité? Peut-on s'y attacher avec justice, avec sûreté, avec permanence? Je ne puis le croire.

« De quel droit la France, qui doit donner des leçons philosophiques à l'univers, & qui s'est annoncée pour l'ennemie de toute oppression, de quel droit voudroit-elle dépouiller de leurs états cinq ou six petits souverains qui jamais n'ont eu la volonté de lui faire la guerre, qui n'y ont été entraînés qu'à leur corps défendant & de la part de qui elle n'a rien à craindre? Quel pourroit être le terme des hostilités qui déchirent l'Europe & font gé-

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Suite de la séance permanente du 12 au soir.

Nous allons reprendre la suite des événemens de cette séance, depuis l'instant où nous nous sommes arrêtés dans la nuit du 12 au 13.

Après la proclamation qui a été présentée par Daunou & adoptée, Pocholle, par motion d'ordre, a demandé la parole sur le rapport prononcé le matin par l'assemblée, de la loi du 21 floréal, relative au désarmement; il demandait le renvoi au comité, dans la crainte que la malveillance n'abusât de ce décret pour répandre de nouvelles calomnies contre l'assemblée.

Génissieux. — Ceux qui, par des faits bien positifs, ont coopéré à l'affreuse tyrannie que nous avons peversée, ne doivent pas être désarmés; ils doivent être punis. La constitution veut que nul ne soit privé des droits de citoyen que d'après un mandat d'arrêt; eh bien, que ceux qui crient si fort contre les terroristes, les dénoncent clairement, & ils seront atteints par la loi.

Une chose digne de remarque, c'est que ceux qui n'ont cessé de déclamer contre les suspects, voudroient en établir une classe pour l'immoler à leurs vengeances particulières. Nous ne voulons point l'impunité du crime; mais nous voulons qu'il soit déterminé. Il n'y a que des royalistes qui puissent regarder le patriotisme comme un crime. Mais, dit-on, on va calomnier la convention. Que pourriez-vous faire en ce moment qui ne fût pas calomnié? Je demande l'ordre du jour, attendu que, par le rapport de la loi du 12 germinal, vous laissez les vrais terroristes soumis à la poursuite des lois.

L'assemblée passe à l'ordre du jour & ordonne l'insertion des observations de Génissieux au bulletin.

Vers minuit, les groupes formés dans l'intérieur de la salle deviennent tout-à-coup tumultueux. Nous sommes trahis, s'écrie un membre. Peu de tems après, Delaunoy parait & annonce que la section Lepelletier est cernée. Sa voix est couverte par de nombreux murmures.

Chénier. — Je ne prends pas la parole pour provoquer des mesures de rigueur, mais je demande que les comités de gouvernement ne se présentent plus à cette tribune, que pour annoncer la compression des factieux & l'arrestation de leurs chefs. Profondément affligé des bruits ignominieux pour la convention que l'on a fait courir ici, je n'ai pas osé, pour l'honneur des comités de gouvernement, y mettre une pleine confiance. Je ne puis pas concevoir qu'il y ait eu une honteuse transaction entre les soldats qui représentent ici la nation entière & quelques misérables factieux réfugiés dans une section de Paris. — Applaudi.

Poultier. — Vous ne serez jamais assurés du maintien de la tranquillité publique, tant que vous aurez à la tête de la force armée un général indigne de votre confiance. On assure que rien n'égale le langage de bassesse qu'a tenu le ci-devant baron de Menou, que l'on avoit envoyé pour exécuter & non pour délibérer. Il a promis aux factieux qu'il ne leur seroit rien fait, quoiqu'ils fussent en rébellion ouverte.

Je demande que la conduite du général Menou soit examinée. — Appuyé par plusieurs membres.

Guillemadet. — Au nom de la patrie, je vous rappelle à la confiance que vous avez mise dans vos comités; ils

mir l'humanité, quand il n'y auroit ni disposition aucune du côté des vainqueurs, à se désaisir de rien, ni espoir pour les vaincus de rien récupérer par conciliation? Quelle base, quelle solidité pourroit avoir un aggrandissement qui non-seulement seroit jalouxé par toutes les puissances, mais contre lequel même elles auroient toutes les plus fortes raisons de réclamations & d'oppositions perpétuelles?

» Le corps germanique se résignera-t-il, à moins d'être exterminé, à un démembrement qui lui enlèveroit trois électors & plusieurs souverainetés?

» L'empereur, que la perte d'une partie considérable de ses états héréditaires excite à continuer la guerre, ne sera-t-il pas plus fondé que jamais à y faire concourir toutes les forces de l'Empire, & à tenir cette grande fédération, dont il est le chef; coalisée à sa cause personnelle, lorsqu'il ne s'offrira pour elle aucun autre moyen de se préserver d'un vaste démembrement?

» Le roi de Prusse, après avoir conclu la paix avec la France, & lorsqu'il ne reste aucun prétexte ni aucun moyen d'exiger de lui un sacrifice quelconque, fera-t-il celui de son duché de Clèves, de Wesel & de tout ce qu'il possède ou prétend à la rive gauche du Rhin?

» L'Angleterre qui croit perdre en force tout ce que sa rivale en acquiert, ne profiteroit-elle pas de l'excessive rigueur des conditions exigées par la France, & de l'exorbitance de ses prétentions, pour ranimer contre elle les puissances continentales, & de les détourner de la paix qu'elles semblent désirer?

» J'invite le comité à peser froidement toutes ces considérations; & je lui demande ensuite s'il ne seroit pas plus raisonnable, plus avantageux à la nation qu'il représente, & d'une bien meilleure politique, de séparer en cette occasion, comme il le faudroit dans tous les cas, les intérêts du corps germanique d'avec ceux de la maison d'Autriche; d'accorder à l'un la paix qu'il demande & l'intégrité de son territoire qu'il réclame, pour ôter plus sûrement à l'autre l'espoir de recouvrer les états qu'elle a mérité de perdre, & pour réduire sa puissance au point d'affoiblissement que sollicite la tranquillité publique?

» Par là, on évitera l'odieuse spoliation injuste & le reproche d'inconséquence aux principes dont on a fait profession.

» Par là, on se conciliera l'attachement de l'Empire, que la France doit plutôt protéger que démembrer.

» Par là, on resserrera les nœuds de l'alliance avec la cour de Berlin, & on la rendra d'autant plus utile qu'en déférant à la médiation du roi de Prusse, on lui procurera sur le corps germanique autant d'influence qu'il convient qu'il en ait pour contrebalancer celle de la maison d'Autriche.

» Par là enfin, on décidera, on accélérera la paix générale, en donnant satisfaction à une des puissances beligerantes, en privant les autres d'un soutien, & en ôtant à l'Angleterre tout prétexte d'appuyer la prolongation des hostilités sur l'intérêt général de l'Europe, sur la nécessité de maintenir l'équilibre & de le défendre d'invasion incompatible avec sa conservation.

» Ce dernier motif mérite d'autant plus d'attention des représentans du peuple, qu'ils doivent avoir à cœur de montrer à la nation combien ils s'occupent de satisfaire à sa volonté qu'elle témoigne de voir la guerre promptement terminée.

(La suite incessamment).

sont instruits de la trahison qui a pu se commettre ; j'ai été témoin de leur zèle & de leur courage , vous pouvez vous tranquilliser sur cela.

Bentabolé. — Il faut que la convention nomme à l'instant le représentant Barras commandant de la force armée.

Louvet. — Il m'est démontré qu'une négligence excessivement coupable , si ce n'est pas la trahison la plus noire , a paralysé la plupart des mesures commandées par les comités de gouvernement.

Nous étions prévenus qu'une poignée de factieux devoit , dans la matinée de ce jour , faire proclamer la guerre civile , battre des rappels & peut-être la générale. Nous avions d'après cela donné des ordres ; il étoit décidé que tout proclamateur seroit arrêté sur-le-champ. Cependant , depuis ce matin jusqu'à dix heures du soir , des appels ont été battus , des proclamations individuelles ont été faites , & les rebelles à la loi n'ont pas été comprimés.

Vos comités ont donné l'ordre à la force armée de marcher sur la section Lepelletier , de l'environner entièrement , de désarmer quiconque seroit trouvé en armes , & d'arrêter les commandans qui auroient ordonné cet armement.

Si tout cela n'a pas été exécuté , s'il est vrai que le général Menou , dont j'ai demandé la destitution à quatre heures , a trahi ses devoirs par une insigne temporisation , les comités rempliront le leur à son égard.

Les colonnes qui d'abord avoient rétrogradé ont reçu les ordres de retourner sur leurs pas. Les comités veulent que l'on tire enfin vengeance de ces intrigans devant lesquels la loi ne s'abaissera pas ; ils sentent si bien la dignité de la convention qu'ils ne paroissent pas ici sans vous annoncer que les factieux sont réduits à l'impuissance , & leurs chefs arrêtés. Je demande l'ordre du jour sur la motion de Chénier , motivé sur les devoirs du gouvernement.

Fermond. — Des hommes qui , comme les chouans , disent marcher au nom de l'honneur , tendent à la guerre civile. Mettons un terme à ces complots & décrétons la proposition de Chénier. — Adopté.

Delaunay. — Une patrouille passant dans la section du Mont-Blanc , ayant voulu arrêter un tambour qui , sous l'escorte de 60 hommes , battoit un rappel , a été assailli de trois coups de feu. Comme la main du crime est toujours tremblante , personne n'a été blessé & trois coupables ont été conduits au comité de sûreté générale. Applaudi.

Laporte annonce que la section Lepelletier a été cernée par trois colonnes. La force armée de la section battoit le passage , rangée en bataille. Après avoir fait battre un ban , il a sommé cette force armée de se retirer , en lui déclarant que si dans six minutes la sommation n'avoit pas son effet , il agiroit de force. Un citoyen ayant voulu répondre qu'en n'avoit pris les armes que pour se garantir des attaques des terroristes réarmés , Laporte a dissipé

leurs craintes , & leur a observé que leur premier devoir consistoit à obéir à la loi.

Menou , continue Laporte , est alors survenu , & est venu m'apprendre que déjà le premier bataillon étoit retiré , mais que le reste étoit resté sous les armes , parce que chacun craignoit d'être arrêté. Cette raison ne me paroissant pas suffisante , j'ai envoyé le général pour intimider de nouveau l'ordre de se retirer. Je ne sais pas ce qu'il est devenu depuis , mais j'ai appris que nos colonnes de droite & de gauche avoient reçu ordre de se retourner. Comme en ce moment on battoit la générale dans les sections environnantes , afin de pourvoir à la sûreté de la colonne du centre qui restoit seule , elle s'est retirée à condition que la force armée de Lepelletier en feroit autant.

Il falloit faire arrêter les factieux , crie-t-on.

Laporte. — Je ne pouvois faire arrêter personne , puisque l'assemblée n'étoit pas réunie au lieu de ses séances , & que tous les citoyens étoient armés. L'ordre de faire retirer la dernière colonne est émané du général Menou. Les comités s'occupent de grands objets. Je ne puis vous en dire davantage : la prudence le veut ainsi. Les troupes sont prêtes à partir : tout annonce que la victoire restera du côté de la loi.

Sur le rapport de Merlin de Douai , l'assemblée nomme le représentant Barras général en chef de l'armée de l'intérieur & de la force armée de Paris. Il est enjoint à toutes les autorités civiles & militaires de lui obéir. Les représentans Delmas , Goupilleau & Laporte lui sont adjoints.

Vers onze heures , le 13 , Fréron fait l'annonce que nous avons fait connoître hier.

Barras paroît à la tribune : Représentans , dit-il , vous m'avez honoré d'une grande confiance , en me nommant commandant en chef de la force armée de la dix-septième division de Paris , vous m'avez chargé de faire respecter les personnes , les propriétés & la loi ; les personnes , les propriétés , la loi seront respectées.

Mais cette poignée de royalistes & d'intrigans qui veulent perdre la république , périra ; (vifs applaudissemens) l'immense majorité du peuple de Paris est uni à la république & à la convention ; les sections du Muséum & des Gardes-Françaises & plusieurs autres vous font un rempart de leurs corps. Il ne reste donc à punir que quelques attroupe-mens de royalistes.

Les patriotes des départemens sont autour de vous , & ceux qui depuis six ans ont fait mordre la poussière aux esclaves des rois , écraseront sans peine leurs partisans. Je réunirai à vous ceux qui ne sont qu'égarés. Les intrigans seuls qui , depuis deux mois , insultent à la majesté du peuple , seront punis. Représentans , restez à votre poste , je vais remplir mon devoir. Il sort au milieu des applaudissemens.

(La suite à demain).

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris , rue des MOULINS , n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 100 liv. pour six mois , et de 50 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées , et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).